

tant du secteur privé que du secteur public. Dans chacun de ses exposés annuels subséquents, le Conseil révisera et mettra à jour ces indicateurs à la lumière de l'évolution réelle de l'économie. Outre la recommandation d'utiliser ce système d'indicateurs de performance à moyen terme, le Conseil a formulé les deux recommandations suivantes quant à la façon de s'en servir:

«... qu'à chaque année, une des conférences fédérales-provinciales des premiers ministres ou des ministres des finances soit consacrée à l'examen des indicateurs de performance à moyen terme proposés par le Conseil économique du Canada, et de leurs implications pour le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.»

«... qu'une conférence économique nationale soit organisée chaque année par les instances les plus appropriées, réunissant les représentants des différents secteurs de l'activité économique, public et privé, afin d'examiner les perspectives économiques à moyen terme dans le cadre des indicateurs de performance que le Conseil économique du Canada publiera annuellement.»

4.5.1.3 Programme de recherche

Certains autres travaux de recherche sont en cours au Conseil: ceux dont on discute ici représentent le programme global. La recherche peut être plus approfondie sur certains points que sur d'autres et les résultats diffusés de diverses manières: certaines études constituent la base de publications importantes du Conseil, tandis que d'autres peuvent servir dans des études spéciales ou comme documents internes de travail.

Étude de la politique commerciale du Canada. Le commerce international a toujours été d'une grande importance pour le Canada, et il en sera encore ainsi dans les années 70. Au cours de cette décennie, le Canada, comme les autres nations commerciales, devra s'adapter aux conséquences de certaines transformations d'envergure que subit l'économie internationale. Il sera question dans la présente étude d'orientations que pourra prendre le Canada au niveau de sa politique commerciale par suite de ces changements.

On établira d'abord les avantages et les inconvénients des trois orientations de base possibles – augmentation de la protection, statu quo, et diminution de la protection – puis on fera une analyse plus détaillée des options de nature multilatérale, bilatérale et unilatérale. L'accent sera mis sur les implications économiques de ces diverses options, y compris les effets qu'elles pourraient avoir sur les diverses régions et les secteurs industriels de l'économie.

L'étude sera ensuite intégrée dans le cadre plus vaste de la politique économique, c'est-à-dire qu'on examinera les conséquences des changements possibles de la politique commerciale dans d'autres domaines, surtout en situant la politique commerciale dans le cadre d'une stratégie industrielle plus vaste et plus générale. Dans ce contexte, les politiques scientifique et technologique, la rationalisation des activités économiques et les ajustements en vue d'amortir l'effet des modifications de la politique commerciale sur des régions, secteurs d'activité et catégories professionnelles particuliers, seront considérés.

Le modèle CANDIDE. Le modèle CANDIDE (*CANadian Disaggregated InterDepartmental Econometric*) est un modèle économétrique à grande échelle mis au point ces dernières années par des organismes et ministères du gouvernement du Canada. Le 30 avril 1970, le Conseil économique du Canada, avec l'appui de Statistique Canada et des ministères des Finances, de l'Expansion économique régionale et de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, demandait au Conseil du Trésor fédéral des fonds pour financer l'élaboration d'un modèle économétrique à moyen terme de l'économie canadienne. Le modèle est maintenant au point et il a servi de base à l'étude de l'économie et des perspectives futures effectuée par le Conseil dans son *Neuvième Exposé annuel*. Une description technique complète du modèle figure dans une série d'études sur le projet CANDIDE.

Le Conseil continuera à jouer un rôle de premier plan dans le maintien et l'amélioration du modèle actuel et à cette fin affectera d'importantes ressources à la recherche. On procédera notamment à une vérification plus poussée des propriétés du modèle et à la reformulation de certaines équations existantes à la lumière des résultats obtenus. En outre, les révisions de données, dont celles effectuées au titre des Comptes nationaux, seront incorporées.

De plus, bon nombre des utilisateurs de CANDIDE, notamment les ministères et organismes gouvernementaux, pourront perfectionner le modèle afin qu'il soit plus efficace dans ses applications au niveau de l'élaboration des politiques. C'est dire qu'il faudra bien former les utilisateurs, et le Conseil fournira à cet égard un appui initial.

La question de la construction. A l'article 10 de la Loi sur le Conseil, il est prévu que celui-ci doit étudier et donner son avis sur diverses questions que lui soumet le ministre. Les travaux